

jours qui suivent sa réception; car l'Administration considérera comme abonné celui qui n'aura pas fait le renvoi du journal dans le délai requis."

Nous irons plus, loin et nous dirons que nous usons de libéralité dans le mode que nous avons adopté pour augmenter le chiffre de nos abonnés. Regardez sur la bande du journal à son deuxième envoi, et vous y lirez le mot ABONNÉ. Ce mot ainsi usité n'est une énigme pour personne. A preuve, un certain nombre de nos nouveaux abonnés nous ont retourné le journal, comprenant que, s'ils le gardaient plus longtemps, ils seraient tenus d'en solder l'abonnement. Ailleurs, je veux vous faire un aveu: ce mot est à la portée de toute personne d'une préparation scientifique moyenne.—Puis, nous avons toujours accepté et nous acceptons encore le refus du journal même après son deuxième envoi. Enfin, aucun nom n'est inscrit dans le livre des abonnés qu'au troisième envoi du journal, c'est-à-dire deux mois après l'envoi du numéro d'essai.

Vous voyez, lecteurs, que nous ne voulons nullement prendre nos nouveaux abonnés par surprise. Il nous semble que nous agissons avec assez de lenteur pour donner des preuves évidentes de libéralité et de probité.

* * *

On nous répond quelquefois, bien naïvement sans doute, quand il s'agit de solder le note d'abonnement: "Mais je n'ai jamais souscrit à votre revue." Nous admettons que cela soit vrai dans le sens que vous le dites, mais la loi entend autrement. Lisez s'il vous plaît:

"Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement."

"Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'il ait été payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste."

C'est assez explicite, n'est-ce pas? Il n'y a pas que le journal